

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

Délibération
n° 2007.06.242

**Avis de la ComAGA
sur le projet de
révision simplifiée
du Plan
d'occupation des
Sols de la commune
de Linars**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Martine FAURY à Jean-Claude MOGIS, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**AVIS DE LA COMAGA SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION
DES SOLS DE LA COMMUNE DE LINARS**

La commune de Linars a engagé une révision simplifiée, ainsi qu'une modification simplifiée de son Plan d'Occupation des Sols (POS).

La modification simplifiée porte sur :

- la modification de la zone à urbaniser des Bouillauds,
- la mise à jour des emplacements réservés,
- le reclassement en zone UB de trois parcelles,

La révision simplifiée porte sur deux points spécifiques :

- point 1: erreur matérielle : oubli de la dénomination d'une zone dans le secteur de Traillac.
- point 2 : englober la zone "Chez Siret" en zone UB pour la réalisation de 3 logements de l'OPAC.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du grand angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la ComAGA pour ce projet de révision simplifiée du POS, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques annexées à la présente délibération, et liées à la mise en œuvre des compétences pré-citées.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 6 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2007,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de révision du POS de la commune de Linars sous réserve des recommandations.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2007	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2007